



REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-37

Publié le 16 novembre 2023

Les membres du conseil d'administration se sont réunis le 27 octobre 2023 à 14 heures sur convocation en date du 18 octobre 2023, par Monsieur Christophe CHARLES, Président du C.C.A.S.

Dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame FACQ Vice-Présidente

Etaient présents : Christophe CHARLES à l'ouverture, Marie-José FACQ, Nathalie FERNANDEZ, Betty FONTAINE, Bernard GORA, Monique MARLAIRE, Bernard MOREL, Françoise PLATEAU, Arlette PLOUVIN, Denise QUINTIN, Chantal WAGON

Absents avant donné procuration : Christophe CHARLES à Marie-José FACQ à partir du point 1, Mohamed BEN AMOR à Mme FERNANDEZ, Jacqueline BRISSY à Betty FONTAINE, Jean-Pierre DESTAILLEUR à Bernard MOREL, Bernard OLIVIER à Françoise PLATEAU, Chantal WAGON à Monique MARLAIRE à partir des points de la résidence.

Excusés : Bernard MOREL, Marie-Pascale SALVINO

Absents : Séverine LASNEAU,

Assiste : M. LATRECHE, Directeur des services, excusé, Elodie FERLIN, responsable de la résidence autonomie, Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

OBJET : CREATION d'UN POSTE D'AGENT SOCIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents sociaux à temps complet pour les besoins du service.

Sur la proposition de Mme la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité soit 15 voix

DECIDE

Cadres d'emplois et grades au 01/01/2024	anciens effectifs 01/03/2023	Création de poste au 01/01/2024	nouveaux effectifs
Cadre d'emploi des attachés			
Attaché	1 poste à 35 h		1 poste 35 heures
Cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs			
Assistant socio-éducatif	1 poste à 17 h 30		1 poste à 17 h30
Cadre d'emploi des rédacteurs			
Rédacteur	1 poste à 35 h		1 poste à 35 h
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux			
Adjoint administratif principal 1ere classe (échelle C3)	1 poste à 35 h		1 poste à 35 h

Adjoint administratif principal 2eme classe (échelle C2)	1 postes à 35 h		1 poste à 35 h
Adjoint administratif (échelle C1)	2 postes à 35 h		2 postes à 35 h
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux			
Adjoint technique (échelle C1)	1 poste à 35 h		1 poste à 35 h
	2 postes à 30 h		2 postes à 30 h
	1 poste à 28 h		1 poste à 28 h
	1 poste à 25 h		1 poste à 25 h
Cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux			
Agent social principal de 2e classe (échelle C2)	5 postes à 35 h		5 postes à 35 h
	4 postes à 32 h		4 postes à 32 H
	3 postes à 30 h		3 postes à 30 h
	3 postes à 28 h		3 postes à 28 h
Agent social (échelle C1)	5 postes à 35 h	Création au 1/1/2024	6 postes à 35 h
	1 postes à 32 h		1 poste à 32 h
	6 postes à 30 h		6 postes à 30 h
	12 postes à 28 h		12 postes à 28 h
	1 postes à 25 h		1 poste à 25 h
	1 poste à 17h30		1 poste à 17h30
Cadre d'emploi des auxiliaires de soins territoriaux			
Auxiliaire de soins principal de 2eme classe (échelle C2)	1 poste à 17 h 30		1 poste à 17h30

- **D'approuver le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2023 comme suit :**
 - Filière administrative : 6 postes**
 - 1 poste attaché à 35 heures**
 - 1 poste rédacteur à 35 heures**
 - 1 poste adjoint administratif échelle C3 à 35 heures**
 - 1 poste adjoint administratif échelle C2 à 35 heures**
 - 2 postes adjoint administratif échelle C1 à 35 heures**

Filière médico-sociale : 1 poste
1 poste assistant socio-éducatif à 17 h 30

Filière sociale : 43 postes
5 postes agent social échelle C2 à 35 heures
4 postes agent social échelle C2 à 32 heures
3 postes agent social échelle C2 à 30 heures
3 postes agent social échelle C2 à 28 heures

6 postes agent social échelle C1 à 35 heures
1 poste agent social échelle C1 à 32 heures
6 postes agent social échelle C1 à 30 heures
12 postes agent social échelle C1 à 28 heures
1 poste agent social échelle C1 à 25 heures
1 poste agent social échelle C1 à 17 h 30

1 poste auxiliaire de soin échelle C2 à 17 h 30

Filière technique : 5 postes

1 poste adjoint technique échelle C1 à 35 heures
2 postes adjoint technique échelle C1 à 30 heures
1 poste adjoint technique échelle C1 à 28 heures
1 poste adjoint technique échelle C1 à 25 heures

- Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le 10/11/2023

Fait et délibéré en séance à Auby,
le 27/10/2023

Le Président

Le Président,


A blue circular stamp of the Centre Communal d'Action Sociale d'Auby is overlaid on the signature. The stamp contains the text: "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBY" around the perimeter and "Tél. 03 27 90 79 79" in the center.

Christophe CHARLES


A blue circular stamp of the Centre Communal d'Action Sociale d'Auby is overlaid on the signature. The stamp contains the text: "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBY" around the perimeter and "Tél. 03 27 90 79 79" in the center.